#   Une image contenant texte  Description générée automatiquement

Envoyer à l’adresse email de votre député

Copie associationresterlibre@protonmail.com

Madame,

Monsieur,

Au mois de janvier 2022, vous devrez débattre et vous prononcer sur le projet de loi renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique, qui créera un passeport vaccinal à compter du 15 janvier.

Je souhaite vous interpeller sans ambiguïté sur ce sujet.

Tout au long de l’année 2021, le gouvernement a imposé une campagne de vaccination qui a fracturé le pays et justifié des restrictions importantes à la liberté d’aller et venir. En particulier, la mise en place d’un passe sanitaire impose désormais une sorte de formalité d’admission dans les lieux publics, ce qui constitue une rupture forte dans l’histoire de notre mode de vie.

Initialement, le vaccin avait été présenté comme la seule façon de « revenir à la normale », et cette ambition justifiait tout, et en particulier toutes les atteintes aux libertés.

Ce pari du « tout-vaccinal » a notamment justifié l’interdiction de traitements préventifs dont l’usage est courant dans les pays du monde où une vie à peu près normale continue malgré le virus.

Un an plus tard, il est question d’imposer un test aux personnes présentant un schéma vaccinal complet, ce qui démontre l’inefficacité profonde du vaccin.

Dans le même temps, une chappe de plomb règne sur les effets secondaires graves du vaccin à ARN Messager. Les statistiques publiques évoquent des dizaines de milliers de cas graves, notamment d’accidents ou d’affections cardiaques ou sanguins consécutifs aux vaccins. Tôt ou tard, la vérité éclatera sur ces effets secondaires, et vous savez que le retour de bâton sera brutal pour tous ceux qui ont aidé à cacher la vérité.

Tout autre traitement en autorisation de mise sur le marché conditionnelle aurait depuis longtemps fait l’objet d’une interdiction face à ces effets secondaires.

Ce fut d’ailleurs le cas des vecteurs viraux que l’ARN Messager utilise lorsqu’ils ont causés le décès de plusieurs bébé-bulles dans les années 2000. Ces protocoles expérimentaux sur les bébé-bulles étaient menés par Alain Ficher, que vous connaissez bien. Il a été démontré que les vecteurs viraux provoquaient, à moyen ou long terme, des cancers, notamment des leucémies, chez les enfants.

Vous savez parfaitement que seul un lobbying intense des laboratoires pharmaceutiques, et en particulier le lobbying du laboratoire Pfizer, condamné à de multiples reprises pour corruption, expliquent cette obstination du gouvernement à imposer des doses successives d’un vaccin inefficace et souvent dangereux pour la santé.

Libre à vous d’être complices de cette forfaiture !

Libre à vous de participer à la violation de nos libertés pour servir des intérêts qui ne sont pas ceux du peuple français !

Nous tenions à vous informer que nous, adhérents des associations Bon Sens et Rester libre !, suivrons avec beaucoup d’attention les débats parlementaires.

Nous prenons un engagement devant vous : nous ferons obstacle à la réélection, au printemps prochain, des députés qui ont prêté leur concours à cette manœuvre contraire aux principes de la République.

Nous vous assurons que, durant la campagne électorale, nous mènerons toutes les opérations nécessaires pour promouvoir l’information loyale et contribuer à l’évaluation de leur choix.

Il nous paraissait nécessaire que vous fussiez parfaitement informés de nos intentions.

Bien à vous,